

## Initiative pour les glaciers

# Position de swisscleantech sur l'initiative pour les glaciers

swisscleantech est favorable à l'initiative pour les glaciers qui demande une baisse des gaz à effet de serre à zéro nette d'ici 2050.

### Que veut l'initiative ?

L'initiative populaire fédérale pour un climat sain (initiative pour les glaciers) réclame l'inscription d'un nouvel article dans la Constitution fédérale établissant que la Suisse réduira de manière linéaire ses émissions de gaz à effet de serre en Suisse à zéro nette d'ici 2050.<sup>i</sup>

Cette exigence concrétise l'Accord de Paris sur le climat que la Suisse a signé en 2015.<sup>ii</sup> Par cet accord, les pays signataires ont décidé de limiter le réchauffement climatique si possible à 1,5 degré car cela réduirait considérablement les risques et les effets des changements climatiques. Aujourd'hui, l'élévation de la température mondiale est déjà de 1,1 degré par rapport à l'ère préindustrielle. Pour pouvoir respecter l'objectif de Paris, le GIEC estime que les émissions globales de CO<sub>2</sub> doivent être réduites d'au moins 45 % d'ici 2030 et abaissées à zéro nette au plus tard d'ici 2050.<sup>iii</sup>

### Les éléments essentiels des dispositions constitutionnelles

(Le texte constitutionnel figure en dernière page.)

Les alinéas 2 et 3 traduisent l'exigence de neutralité en gaz à effet de serre. La neutralité en gaz à effet de serre sera atteinte lorsqu'il sera retiré de l'atmosphère autant de gaz à effet de serre qu'il en sera émis. Pour que ces gaz à effet de serre puissent être stockés définitivement et de façon sûre, il faut des possibilités de stockage fiables, ce qu'on appelle les puits.

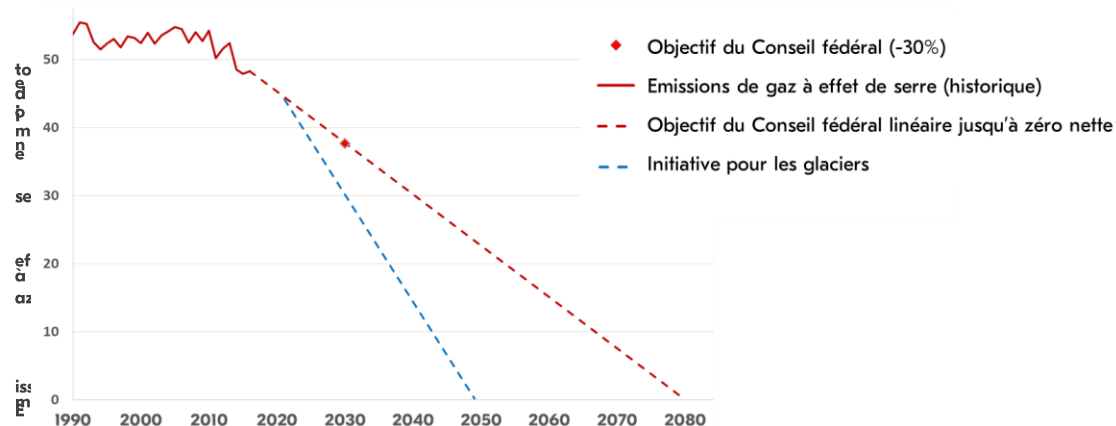
L'alinéa 3 exige que les émissions provenant de sources d'énergie fossiles soient réduites à zéro. Cette exigence s'explique du fait que les possibilités de puits, qui peuvent être mises en œuvre suivant l'alinéa 2, sont très limitées.<sup>iv</sup>

La lutte contre le changement climatique est aussi une grande chance pour les économies. Pour pouvoir en profiter, l'innovation est essentielle. L'initiative mise donc à juste titre à l'alinéa 4 sur la promotion de l'innovation et de la technologie. Elle veut également que toutes les mesures soient conçues de sorte à être acceptables du point de vue social.<sup>v</sup>

## Les dispositions d'application

L'application de l'initiative devra commencer dans un délai de cinq ans au maximum après son adoption. L'initiative prévoit une application au moins linéaire. Il importe que l'application intervienne le plus rapidement possible. Plus elle démarrera tardivement, plus la trajectoire de réduction devra être abrupte. Car les règles budgétaires s'appliquent aussi aux gaz à effet de serre : plus les émissions sont élevées aujourd'hui, plus elles devront être réduites dans les années à venir. Plus les mesures prises aujourd'hui pour la protection du climat seront ambitieuses, plus il sera facile de respecter l'Accord de Paris et de mettre l'initiative en œuvre.

### Initiative pour les glaciers – zéro nette d'ici 2050



## L'objectif proposé est-il ambitieux par rapport aux autres pays européens ?

La Suisse a bien ratifié l'Accord de Paris, mais il n'y a aucune trajectoire de réduction jusqu'à zéro nette juridiquement contraignante. Au contraire, de nombreux pays européens ont déjà adopté un objectif à long terme contraignant. La Finlande et la Suède se sont engagées à baisser leurs émissions à zéro nette d'ici 2045, le Portugal et les Pays-Bas d'ici 2050. Des objectifs zéro nette contraignants d'ici 2050 sont également en négociation actuellement en Allemagne et dans l'UE.

## Comment l'initiative entre-t-elle dans le cadre de la politique climatique actuelle ?

L'objectif de réduction 2030 de la Suisse est actuellement en débat au parlement dans le cadre de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Si la Suisse veut réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> à zéro nette de manière linéaire d'ici 2050, les émissions nationales doivent être abaissées dès maintenant de 2,8 % par an<sup>vi</sup>.

Le Conseil fédéral propose un objectif de réduction en Suisse de 30 %. Cela signifie que les émissions devraient baisser seulement de 1 % par an entre 2020 et 2030.<sup>vii</sup> Si l'on doit at-

teindre zéro nette d'ici 2050, les émissions devraient baisser plus fortement à partir de 2031, à savoir 3,5 % par an.

Il n'est donc pas du tout certain que la politique climatique actuelle suffise pour respecter l'Accord de Paris sur le climat. L'initiative pour les glaciers contribuera donc à mettre en place le bon cadre afin que la Suisse remplisse ses engagements internationaux.

## **Pourquoi swisscleantech est-elle favorable à l'initiative pour les glaciers ?**

Dans son rapport spécial, le GIEC a montré que les effets du changement climatique sur l'économie et la société seraient bien plus graves avec un réchauffement de 2 degrés qu'avec un réchauffement de 1,5 degré. Il est donc urgent de mettre en œuvre l'Accord de Paris.

L'initiative pour les glaciers est une action importante allant dans le sens de la mise en œuvre de l'Accord de Paris car elle veut ancrer dans la Constitution les engagements pris lors de la signature de l'Accord. Avec la neutralité en gaz à effet de serre en 2050 et les objectifs intermédiaires qui sont exigés, cela forme un cadre contraignant pour une sortie planifiable et régulière des sources d'énergie fossiles.

## **Pourquoi l'initiative pour les glaciers doit-elle être complétée par une politique climatique comportant des mesures concrètes ?**

Attendre n'est pas une alternative. La réussite de la protection du climat commence aujourd'hui et s'appuie sur des objectifs de réduction ambitieux et un large éventail de mesures permettant à la Suisse et à son économie d'assurer un avenir viable pour les générations futures. C'est la raison pour laquelle swisscleantech s'engage activement pour une révision totale efficace de la loi sur CO<sub>2</sub>.

## **L'initiative pour les glaciers est une action importante**

L'initiative pour les glaciers donne la bonne impulsion pour la protection du climat en Suisse. swisscleantech soutient donc l'initiative pour les glaciers. L'association est représentée au comité de l'initiative par This Schwendimann, membre du Comité directeur de swisscleantech.

## **Contact et Informations**

[politik@swisscleantech.ch](mailto:politik@swisscleantech.ch)

Vous trouverez plus d'informations sur l'initiative sur : <https://www.klimaschutz-schweiz.ch/>  
Informations complémentaires sur la politique climatique suisse.

Vous trouverez page suivante la modification proposée de la Constitution fédérale.

## Initiative populaire fédérale pour un climat sain (initiative pour les glaciers)

La Constitution fédérale est complétée comme il suit :

Art. 74a (Politique climatique)

Al. 1 La Confédération et les cantons s'engagent dans le cadre de leurs compétences en Suisse et dans les relations internationales à limiter les risques et les effets du changement climatique.

Al. 2 Pour autant que des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine continuent d'avoir lieu en Suisse, leur effet sur le climat doit être durablement neutralisé par des puits de gaz à effet de serre sûrs au plus tard à partir de 2050.

Al. 3 Plus aucun carburant ni combustible fossile ne sera mis en circulation en Suisse à partir de 2050. Des exceptions sont admissibles pour des applications pour lesquelles il n'existe pas de substitution technique et pour autant que des puits sûrs en Suisse retirent durablement la quantité correspondante de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère.

Al. 4 La politique climatique est orientée vers un renforcement de l'économie et acceptable du point de vue social. Elle utilise notamment des instruments de promotion de l'innovation et de la technologie.

Dispositions transitoires relatives à l'art. 74a

Al. 1 La Confédération édicte une législation d'application de l'Art. 74a dans un délai de cinq ans au maximum après son adoption par le peuple et les cantons.

Al. 2 La loi détermine une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et cite des objectifs intermédiaires qui conduisent au moins à une réduction domestique linéaire. Elle règle aussi les instruments nécessaires au respect de la trajectoire de réduction.

*\*Le texte de l'initiative a été adopté par l'assemblée générale de l'Association suisse pour la protection du climat le 26 janvier 2019. Le texte est actuellement examiné par la Chancellerie fédérale.*

---

<sup>i</sup> Cela signifie qu'on ne peut pas émettre plus de CO<sub>2</sub> que ce qui peut être réabsorbé, par exemple par les forêts et les technologies de capture et de stockage du carbone. Le focus est mis sur le CO<sub>2</sub> car il représente la majeure partie des gaz à effet de serre et reste présent très longtemps dans l'atmosphère. Le GIEC estime que les émissions de tous les autres gaz à effet de serre doivent aussi être réduites de manière très significative.

<sup>ii</sup> Dans l'Accord de Paris, les pays ont décidé « de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ». Les pays développés doivent agir plus rapidement « de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle, sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. » [Paris Agreement](#).

<sup>iii</sup> Voir [Synthèse du rapport du GIEC sur un réchauffement de 1,5 °C, par swisscleantech](#)

<sup>iv</sup> Si l'on accepte que l'objectif de 1,5 degré ne soit pas respecté, il faudra retirer de plus grandes quantités de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère plus tard, c'est-à-dire qu'il faudra que les émissions nettes soient négatives. Mais il n'est pas certain que cela soit possible, le GIEC estime en effet que les possibilités de retrait de CO<sub>2</sub>, en termes de faisabilité et de risques, sont limitées (par ex. sécurité alimentaire).

Mais avec la formulation proposée, l'utilisation de combustibles et de carburants synthétiques, neutres en CO<sub>2</sub>, reste autorisée. Cela permettra donc toujours de se rattacher techniquement au système énergétique actuel si les énergies renouvelables sont disponibles en quantité suffisante.

<sup>v</sup> Les conflits actuels en France montrent combien cette exigence est importante.

<sup>vi</sup> Les émissions actuelles sont inférieures environ de 10 % aux émissions de 1990, c'est-à-dire qu'il faut une réduction annuelle de 2,8 % par rapport aux émissions de 1990 (90%/32 ans).

<sup>vii</sup> L'objectif de réduction pour 2020 est de 20 %, l'objectif national pour 2030 proposé par le Conseil fédéral est de 30 %.